

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 6 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Marc PERROT, Maire, a adopté à l'unanimité des présents, le compte-rendu de la séance précédente. Puis il a étudié les dossiers suivants :

MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES

Suite à la parution du décret le 27 juin dernier relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelle et élémentaire qui permet aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale (après avis du conseil d'école et du conseil municipal) d'autoriser des adaptations ayant pour effet de répartir les heures d'enseignements hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours, le Conseil Municipal s'est prononcé par 13 voix pour, 1 contre et 1 abstention pour un retour à la semaine scolaire sur 4 jours et a fixé les nouveaux horaires à compter de septembre 2017 (les lundi – mardi –jeudi –vendredi de 8 h 20 à 11 h 50 et de 13 h 35 à 16 h 05)

PROJET D'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS

Le conseil municipal a donné un accord de principe pour l'implantation d'une antenne radioélectrique audiovisuel et de télécommunications sur une parcelle communale sise au Couard et cadastrée section WA N° 127. Le loyer a été fixé à 2000 € par an.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-neuf heures vingt-cinq.

Affiché conformément aux lois et règlements en vigueur par Nous, Marc PERROT, Maire de Tenay, le treize juillet deux mil dix-sept.

Le Maire,
Marc PERROT